

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE SIBILLE – JEANJEAN MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - LASSALLE – MARTINAUD – PAILLASSEUR - PONE VANHAUWAERT – TURPIN

Mrs BAUDUIN – BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND – GERGAUD - LECAMUS – MEUNIER – PROST – RIGNANESE - SAYLLAC – TOURNIER

Etaient excusés : Mme GAY VIDAL a donné procuration à Mr SAYLLAC - Mr GAUMOND a donné procuration à Mr FOUILLAND – Mme TEDESCHI a donné procuration à Mr TOURNIER

L'intervention prévue du Lieutenant QUERCIA, de la Gendarmerie de Mornant, n'a pas pu avoir lieu pour des raisons techniques et est reportée au prochain conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2014 :

le compte rendu est approuvé par 20 voix pour et 3 abstentions.

Délibération 2014-080 Subvention exceptionnelle à l'association PP Plastic Pickup : cette association mène une action contre la pollution. Mr le Maire propose d'octroyer la somme de 75 €. pour l'année 2014. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-081 Modification de l'article 14 du règlement intérieur de la bibliothèque municipale : il s'agit de sanctionner les personnes qui ne restituent pas les documents empruntés en temps et en heure. Une première lettre de rappel sera envoyée une semaine après l'expiration du délai autorisé, une seconde un mois après la première, et, un mois après la seconde le receveur municipal engagera une mise en recouvrement de la valeur du document. Une demande de la part de certains participants du nombre d'incidents : réponse est donnée environ 3 dans l'année Le trésor public se charge de récupérer les sommes. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-082 Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés : les présidents du Syder et de Sigerly ont décidé de s'associer afin de créer un groupement de commandes, afin de négocier le tarif d'achat d'électricité et les services connexes les plus favorables pour les collectivités adhérentes. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-083 Révision du P L U – Débat sur le P A D D : le PLU existe depuis 2006 et a fait l'objet de plusieurs modifications. La révision de ce PLU a plusieurs objectifs : mettre à profit la proximité de l'agglomération lyonnaise, protéger les richesses et ressources du territoire, mettre en valeur le Vieux Bourg de Montagny, recentrer prioritairement le développement sur le bourg de Sourzy tout en préservant le caractère de « village », permettre le développement économique. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-084 SEMCODA, désignation d'un délégué spécial : la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 229 actions. La commune ne pouvant être représentée directement au conseil

d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune. Ce délégué sera Mr le Maire Jean Louis Gergaud. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-085 Modification des statuts de la SEMCODA : depuis 2007 la SEMCODA a mis en place plusieurs augmentations de capital. Bien que l'objectif initial ait été dépassé, les besoins en fonds propres sont toujours nécessaires. Cette délibération a pour objet de donner pouvoir au représentant de la commune afin d'autoriser la SEMCODA à une augmentation de capital en une ou plusieurs fois. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-086 Convention ACTES pour la télétransmission des actes administratifs et documents budgétaires : la modernisation permet à ce jour la télétransmission électronique des actes, avec pour effet la rapidité, l'accusé de réception et la réduction des coûts liés à l'envoi des documents. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à utiliser ce moyen de communication. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-087 Remboursement de frais de déplacement au personnel communal : Mme DIDARY a utilisé son véhicule pour se rendre à une conférence dans le cadre de son travail et demande le remboursement de ses frais pour un montant de 12,68 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-088 Remboursement de frais de déplacement au personnel communal : Mme DECULTY ayant utilisé son véhicule pour se rendre à une formation dans les locaux de la société SHCB, demande le remboursement de ses frais, soit 25,60 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-089 Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal : l'intervenant de musique ayant besoin d'une heure supplémentaire à l'école des Landes, son temps d'intervention passe donc de 8 à 9 heures hebdomadaires à compter du 1^o janvier 2015. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-090 Budget communal 2014, décision modificative n°5 : suite à des dépassements, il convient d'apporter les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Personnel titulaire 20 000 €

Cotisations aux caisses de retraite 10 000 €

Dépenses imprévues - 10 000 €

Energies – électricité - 5 000 €

Combustibles - 5 000 €

Contribution aux organismes de regroupement - 10 000 €

Dépenses d'investissement :

Frais d'étude 5 000 €

Dépenses imprévues - 5 000 €

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD